



**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**  
**Ministre de l'Éducation Nationale**  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS

Paris, le 16 janvier 2019

**OBJET : Enseignement de la philosophie dans les séries technologiques et cours à effectifs dédoublés.**

Monsieur le Ministre,

La réforme du lycée qui se met actuellement en place, risque de se traduire par un appauvrissement du volume horaire destiné aux dédoublés. En effet, la future marge horaire d'autonomie aura désormais à se partager entre les options, l'accompagnement personnalisé (dont l'orientation), les cours à effectifs réduits, voire même certaines spécialités.

Or, depuis la précédente réforme du lycée (2010-2012), l'enseignement de la philosophie en séries technologiques s'est vu privé du cadre légal obligeant au dédoublement d'une moitié de son horaire, revenant ainsi sur une mesure mise en place en 1994 pour remédier à une situation jugée déjà à l'époque, très préoccupante.

Suite aux nombreuses audiences où nous avons expliqué à vos prédécesseurs la nécessité de rétablir ce dispositif, le ministère avait jugé utile d'adresser, le 15 janvier 2015, une consigne à l'intention des recteurs, visant à encourager le recours à un enseignement de la philosophie à effectifs réduits, lorsqu'il était destiné aux élèves des séries technologiques. Or, force est de constater que cette consigne n'est appliquée que trop rarement, alors que la réforme en cours ne manquera pas d'aggraver une situation déjà alarmante.

Aussi, nous vous demandons de renforcer ce texte ministériel, afin de revenir dès la prochaine rentrée à la situation que nous connaissions avant la réforme de 2010. Seul un horaire dédoublé garanti par une grille nationale et financé de manière spécifique, apportera les conditions minimales nécessaires à l'enseignement de la philosophie en séries technologiques.

Recevez, Monsieur le Ministre l'assurance de notre profond respect.

Les associations professionnelles signataires :

ACIREPh, APPEP, SO.P.PHI

Les organisations syndicales signataires :

A&D-CFE-CGC ; CGT éduc'Action ; SNALC ; SNES-FSU ; SUD Education

